RÉGIME DE RETRAITE DES ENSEIGNANTS

Planifiez votre REER pour l'an prochain • Placements • Service en ligne

inforentes

Un bulletin du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario • Novembre 2002 • Nº 3

Prendre votre retraite plus tôt?

Ce que vous devez savoir au sujet de votre rente. Page 2

DANS CE NUMÉRO

4 Placements
Nous ne restons pas à attendre des jours meilleurs

5 Vous voulez savoir
Où nous investissons

6 Qui décide
Rôles principaux des intervenants clés

7 Service en ligne
Un autre moyen d'accéder au service

8 Rappel
Moins de droits de cotisation à un REER en 2003

Quand TORSTEN MANAHAN n'enseigne pas à Toronto, il réfléchit à son avenir.

PHOTOGRAPHE : EDEN ROBBINS

Prendre votre retraite plus tôt?

La retraite anticipée n'est pas pour tout le monde, mais si vous y pensez, voici ce que vous devez savoir.

David Olds (nom fictif) enseigne à l'école élémentaire à Barrie depuis 8 ans. Âgé de 31 ans, il a 2 enfants et adore sa carrière. Mais il pense encore à prendre sa retraite à 50 ans pour toucher une rente réduite.

« Je pourrai voyager ou faire de la suppléance. Je ne suis toujours pas fixé. Je veux garder mes options », déclare David.

La vente des biens familiaux dont il a hérité l'a aidé dans sa planification. Il cotise le maximum à son REER et au REEE de ses enfants et compte payer son emprunt hypothécaire avant la retraite.

Malgré une solide planification financière, David sait que la retraite anticipée repose sur sa rente réduite du RREO.

VOTRE RENTE AVEC RÉDUCTION

Depuis le 30 juin 2001, vous pouvez toucher une rente réduite du RREO dès l'âge de 50 ans. Avant les modifications récentes du régime, il fallait avoir au moins 55 ans.

Le paiement de votre rente plus tôt suppose une réduction de 5 % par année qui vous manque pour atteindre le facteur 85 ou l'âge de 65 ans, selon ce qui survient en premier.

POURQUOI LA RÉDUCTION?

David pourra toucher une rente sans réduction à 54 ans, mais il désire prendre sa retraite à 50 ans, donc quatre ans plus tôt.

La réduction rajuste la durée et les intérêts afin que le total versé à David soit le même, peu importe le moment où il prend sa retraite.

COMMENT LA RÉDUCTION SE FAIT-ELLE?

Elle s'applique à votre rente normale. Disons que la moyenne des 5 meilleurs salaires annuels de David est de 65 000 $.

FAITES L'ESTIMATION DE VOTRE RENTE AVEC RÉDUCTION

(selon un salaire moyen de 65 000 $)

Services décomptés	Âge							
	50	51	52	53	54	55	56	57
20	16 250	16 900	17 550	18 200	18 850	19 500	20 150	20 800
21	17 745	18 428	19 110	19 793	20 475	21 158	21 840	22 523
22	19 305	20 020	20 735	21 450	22 165	22 880	23 595	24 310
23	20 930	21 678	22 425	23 173	23 920	24 668	25 415	26 163
24	22 620	23 400	24 180	24 960	25 740	26 520	27 300	28 080
25	24 375	25 188	26 000	26 813	27 625	28 438	29, 250	30 063
26	26 195	27 040	27 885	28 730	29 575	30 420	31 265	32 110
27	28 080	28 958	29 835	30 713	31 590	32 468	33 345	34 223

Hypothèses : rente immédiate (réduction de 5 % par an à partir de la première date d'admissibilité à une rente sans réduction); même nombre d'années admissibles et d'années décomptées; rente de survivant de 50 %. Exclues : réduction RPC, rente à durée garantie de 10 ans, déduction pour l'impôt sur le revenu, déductions pour l'assurance santé.

De combien aurez-vous besoin à la retraite? Le montant du revenu « est lié au fait que, même si elles peuvent rêver de voyager autour du monde, les personnes retraitées ont tendance à garder les valeurs, habitudes et loisirs qu'elles avaient pendant leur vie active. » **The Pension Puzzle**

Âgé de 50 ans et comptant 27 années décomptées, il aura droit à une rente annuelle normale de 35 100 $ *

S'il veut prendre sa retraite 4 ans plus tôt, une réduction de 20 % s'applique à ses droits à retraite (5 % x 4 ans = 20 %), et il recevra 80 % de sa rente normale, soit 28 080 $ par an.

Torsten Manahan n'envisage pas de retraite anticipée, mais il désire prendre sa retraite dès que possible. « Un moyen facile d'y arriver est de racheter des services en cas d'absence. Cela évite d'avoir à prolonger sa carrière pour se rattraper », indique-t-il.

POUVEZ-VOUS PRENDRE VOTRE RETRAITE À 50 ANS?

Impossible de répondre à cette question pour vous, mais il est utile de se préparer quand on envisage une retraite anticipée.

La liste suivante n'est pas exhaustive, mais voici trois sources intéressantes :

• *www.iemoney.com*†
IE Money Consultez les anciens articles dans ce site Web, en particulier la série en trois parties sur la retraite anticipée.

• *www.moneysense.ca*†
Money Sense Un autre magazine présentant des études de cas utiles et intéressants sous la rubrique « Life Planning and Retirement ». Essayez les « outils » ou calculatrices.

• *The Pension Puzzle: Your Complete Guide to Government Benefits, RRSPs and Employer Plans*, Bruce Cohen et Brian Fitzgerald, publié par John Wiley and Sons, 2002, 24,95 $. Un ouvrage bien écrit qui explique clairement les rentes. Voici quelques-uns des conseils que vous trouverez dans ces sources :

• Racheter des services en cas d'absence, par exemple après un congé de maternité ou un congé parental.

• Vivre simplement. Apprendre à vivre avec beaucoup moins que sa paie, sans oublier que vouloir prendre sa retraite plus tôt ne veut pas dire compromettre son mode de vie actuel.

• Limiter les frais fixes. Une fois l'emprunt hypothécaire payé, résister à la tentation des améliorations. Si possible, vivre dans un quartier qui permet d'utiliser les transports en commun, ou trouver d'autres moyens d'avoir moins besoin de sa voiture.

• Faire sa planification tôt et penser à mettre de l'argent dans des REER et des REEE.

• Trouver des personnes qui prévoient prendre leur retraite plus tôt, s'inspirer de leur exemple ou leur demander conseil.

Si vous avez un site Web ou un livre à recommander au sujet de la planification de la retraite, envoyez-nous un courriel : *jcappelletti@otpp.com*. Nous publierons une liste des suggestions les plus intéressantes dans un prochain numéro d'*Inforentes*.

CONSEILS PRATIQUES DES RETRAITÉS

Même si vous ne songez pas à prendre votre retraite plus tôt, prenez note des conseils des enseignantes et enseignants retraités que nous avons interrogés à ce sujet. Nous avons reçu plus de 400 courriels. Voici un résumé des suggestions.

Connaître les coûts Évaluez vos frais de subsistance pour savoir combien d'argent il vous faudra. Jim, 69 ans, suggère ceci : « Déterminez le montant approximatif de votre rente mensuelle future et vivez avec ce montant pendant quelques mois avant votre départ à la retraite. ». D'autres rappellent les primes d'assurance santé et d'assurance dentaire à payer.

Payer ses dettes Beaucoup suggèrent de payer votre emprunt hypothécaire avant la retraite, de faire les réparations nécessaires à votre domicile, d'acheter les principaux appareils ménagers ou une voiture et de les payer avant votre retraite. D'autres suggèrent aussi de bien utiliser votre assurance dentaire pendant que vous travaillez.

Avoir un plan « Quand des amis m'interrogent sur la retraite, je leur conseille toujours de se fixer des objectifs personnels pour éviter le dépérissement », écrit Mel.

Se donner le temps Beaucoup donnent à peu près le même conseil : Prendre le temps d'y penser quand on n'est pas sûr de ce que l'on fera et éviter de s'engager à travailler ou à faire du bénévolat avant d'être prêt.

Considérer la retraite comme un changement de carrière « Si vous comptez chercher un autre emploi », écrit Brian, surintendant à la retraite, « il est probablement mieux de faire une demande avant votre retraite. »

Pour lire une sélection de ces conseils et découvrir comment les enseignantes et enseignants préparent leur retraite, visitez notre site Web : *www.otpp.com* ■

Ne manquez pas de lire l'article sur la dimunition des droits de cotisation à un REER à compter de 2003, page 8.

* Facteur de rente de 2 % x 27 années décomptées x 65 000 $ = 35 100 $

† Ces sites vous sont proposés à titre indicatif. N'ayant pas de contrôle sur eux, nous dégageons toute responsabilité à l'égard de leur contenu.

Nous ne sommes pas restés les bras croisés à attendre des jours meilleurs

Dans le dernier *Rapport aux participants*, Claude Lamoureux, président et chef de la direction, a parlé de la volatilité des marchés, du rendement négatif des actions et de l'incertitude croissante des investisseurs.

Il a dit que la période des rendements élevés des années 90 était bien révolue et que le défi serait de taille pour financer les prestations futures. Cette prévision sombre s'est confirmée.

« Mais nous ne sommes pas restés les bras croisés en attendant des jours meilleurs. En tant qu'investisseur vigilant et innovateur, nous avons pris des mesures fermes pour trouver de la valeur ajoutée malgré la morosité des marchés », affirme M. Lamoureux.

Voici ce que nous avons fait dernièrement pour trouver cette valeur.

Déplacer les éléments d'actif

Nous avons réduit nos placements en actions pendant la première moitié de l'année. L'an dernier, notre politique demandait d'investir 60 % de l'actif dans les actions.

Cette année, cette participation est passé à 50 %. Nous avons déplacé plus de 6 milliards de dollars du portefeuille d'actions aux titres à revenu fixe et aux fonds en espèces pendant le premier semestre.

Les titres à revenu fixe (obligations) constituent maintenant 20 % de l'actif, soit le double du pourcentage enregistré à la fin du dernier exercice.

Plus de titres en gestion active

Nous avons plus de 50 % de l'actif en gestion active pour saisir toutes les occasions de réaliser une valeur ajoutée. La caisse continue de dépasser la performance des marchés des actions et des obligations où nous investissons.

Une gestion plus dynamique des placements en devises étrangères a produit une valeur ajoutée d'environ 200 millions au premier semestre.

Revitalisation des placements immobiliers

Ce portefeuille de 11,4 milliards a été revitalisé. Cette année, nous avons vendu 300 millions en biens immobiliers qui ne cadraient pas avec notre stratégie.

Les placements dans l'infrastructure se poursuivent

Nos activités se sont étendues aux éléments d'actif qui offrent une bonne solution de rechange par rapport aux marchés publics et laissent envisager des rendements à long terme positifs et stables. Ces investissements constituent un actif corporel tout comme les biens immobiliers. Pendant les 12 derniers mois, quelque 3 milliards ont été investis dans des installations électriques, autoroutes, aéroports et terrains forestiers exploitables.

RENDEMENTS EN MILIEU D'ANNÉE NÉGATIFS MAIS SUPÉRIEURS À CEUX DU MARCHÉ

Au cours du premier semestre, notre taux de rendement était de moins 1,1 % contre moins 3,4 % pour le rendement repère global de la caisse.

Le déclin des marchés boursiers mondiaux depuis le début de l'année (au 30 juin 2002) s'est poursuivi : l'indice Standard and Poor (S&P)500 (É.-U.) a baissé de 17 %, les marchés canadiens de 6,3 %, ceux d'Europe, Australie et Extrême-Orient (EAFE) de 8,1 %. Ces baisses ont été partiellement compensées par les titres à revenu fixe avec des rendements cumulatifs de 1,7 % pour les obligations à valeur nominale et de

8,7 % pour les obligations à rendement réel liées à l'inflation.

Les marchés actuels sont les pires que nous ayons connus depuis 30 ans. C'est la troisième année consécutive de baisse, et cela n'est arrivé que deux fois à l'indice S&P au 20e siècle.

« Malgré les marchés difficiles et les nouvelles désastreuses qui entourent l'investissement aujourd'hui, le personnel de votre régime de retraite continue de travailler avec ardeur pour maximiser les rendements et assurer les rentes d'aujourd'hui et de demain », souligne M. Lamoureux.

Pour en savoir plus, visitez notre site Web : www.otpp.com, et consultez la rubrique « Essentiels ». Lisez aussi nos dernières nouvelles sur les placements, comme notre participation dans l'acquisition des services d'annuaires Yellow Pages. Cette affaire de rachat d'actions de sociétés fermées de 3 milliards est la plus importante dans les annales du RREO. ■

RÉSULTATS DES GROUPES DE DISCUSSION

Un meilleur service, mais peu de visites du site Web

Les résultats de l'enquête menée cette année auprès des groupes de discussion sont encourageants. Le personnel enseignant se dit satisfait du service et trouve les sujets présentés dans *Inforentes* pertinents, les articles bien écrits et la présentation facile à lire.

Cependant, les enseignantes et enseignants qui ont visité notre site Web ou qui savent qu'ils peuvent recevoir la présente publication par voie électronique sont peu nombreux. Visitez notre site Web : www.otpp.com, et inscrivez-vous pour recevoir votre exemplaire électronique.

Merci à toutes les personnes qui ont participé aux rencontres tenues à Guelph et à Toronto en août. ■

Vous voulez savoir

« ...Que fait le régime pour surveiller de près nos placements? » J.W.

Nous défendons les intérêts des actionnaires depuis longtemps en protégeant la valeur des actions pour payer les rentes. (*Inforentes*, mai 2002, n° 2; site Web : *www.otpp.com*, rubrique « Nouvelles ».)

Récemment, nous avons joué un rôle déterminant dans la formation de la Coalition canadienne pour une bonne gouvernance, qui réunit les caisses de retraite, fonds communs de placement et gestionnaires de portefeuille les plus importants au Canada.

« Il faut dépasser les belles paroles pour travailler avec les conseils d'administration qui ne représentent pas les propriétaires afin que ces conseils écoutent les attentes des vrais propriétaires des sociétés dont ils assurent la gouvernance. En tant que gros investisseurs, nous avons les ressources pour exiger une bonne gouvernance, et les petits investisseurs devraient en tirer avantage. Les intérêts des conseils d'administration et de la direction doivent concorder avec ceux des actionnaires », déclare M. Lamoureux.

Les membres de la coalition entendent, notamment :

- surveiller la composition et la performance des conseils d'administration;
- insister pour que les comités clés de ces conseils soient formés en majorité d'administratrices et d'administrateurs externes;
- discuter des compétences des membres des comités de vérification;
- soutenir les programmes visant à récompenser le rendement constant;
- élaborer une position commune pour les normes comptables reconnues et la divulgation de l'information financière;
- travailler avec les commissions des valeurs mobilières afin de renforcer les règlements et avec les gouvernements pour soutenir les sanctions pénales.

Formée à la fin juin, la Coalition compte 22 membres et s'est réunie en septembre et en octobre.

« Le RREO jouit d'une excellente réputation pour son savoir-faire en matière de placements. Puis-je obtenir une liste des sociétés dans lesquelles nous investissons? » L.F.

Chaque année, nous publions le nom d'un groupe choisi de sociétés (50 meilleurs placements) dans le *Rapport aux participants*. Nous avons aussi une liste exhaustive dans notre site Web, menu déroulant de la rubrique « Placements ».

Mise en garde : notre passif, notre portefeuille et les délais peuvent être très différents des vôtres. Suivre l'exemple de notre stratégie n'est probablement pas la meilleure formule pour vous.

M. Lamoureux recommande souvent « *Winning the Loser's Game* », par Charles D. Ellis (McGraw-Hill, 39,95 $). Ce classique facile à lire, qui en est à sa quatrième édition, permet d'éviter les erreurs typiques des investisseurs. ■

Envoyez vos questions par courriel à : jcappelletti@otpp.com

ILLUSTRATION : KATHRYN ADAMS

Qui décide de l'utilisation d'un excédent du régime de retraite et qui assume les frais en cas de déficit?

Si vous avez répondu : le Régime de retraite des enseignants, essayez de nouveau.

Les corépondants, soit le gouvernement de l'Ontario et la FEO, décident de l'utilisation d'un excédent, assument les paiements pour liquider un déficit et apportent des modifications aux avantages ou aux taux de cotisation.

FONCTIONS PRINCIPALES DES INTERVENANTS CLÉS EN BREF :

Enseignantes et enseignants
Cotisent environ 8,9 % de leur salaire, et reçoivent en retour la promesse d'une rente calculée selon leurs années de service (services décomptés) et la moyenne de leurs cinq meilleurs salaires annuels. Le gouvernement verse des cotisations de contrepartie. En 2001, les cotisations des enseignantes et enseignants totalisaient 640 millions de dollars et celles du gouvernement 680 millions. (La différence découle des frais d'intérêt.)

Enseignantes et enseignants retraités
Touchent des prestations de retraite, indexées sur l'inflation et garanties à vie. En cas de décès, leur conjointe ou conjoint admissible a droit à une rente de survivant, indexée sur l'inflation et garantie à vie. En 2001, nous avons versé des prestations totalisant 3,08 milliards de dollars.

Corépondants : Gouvernement de l'Ontario, FEO
Négocient comment affecter un excédent ou liquider un déficit. Eux seuls peuvent modifier les avantages du régime. Depuis 1993, 18,6 milliards ont servi à améliorer les avantages et à acquitter les paiements spéciaux. Aujourd'hui, il ne reste plus d'excédent.

Le Comité des partenaires réunit six personnes, trois représentant le gouvernement de l'Ontario et trois la FEO, et se charge de la négociation des modifications.

Régime de retraite des enseignants de l'Ontario
Dirigé par un conseil d'administration autonome, le Conseil du régime de retraite est chargé d'administrer le régime et d'investir ses éléments d'actif, mais ne peut pas modifier les avantages.

Pour en savoir plus sur le mandat du Régime de retraite des enseignants et sur le profil de l'entreprise, consultez notre site Web, www.otpp.com, menu déroulant de la rubrique « Qui nous sommes ». ■

RÔLES ORGANISATIONNELS

Gouvernement de l'Ontario	FEO	Régime de retraite des enseignants
· Corépondant	· Corépondant	· Investisseur
· Partage de l'excédent et des responsabilités en cas de déficit	· Partage de l'excédent et des responsabilités en cas de déficit	· Administrateur
· Négociation des modifications à apporter au régime	· Négociation des modifications à apporter au régime	· Ne peut pas modifier les avantages du régime

Un autre moyen d'accéder au service

Notre site Web sécurisé et protégé par mot de passe est impressionnant même s'il est encore embryonnaire. Il va grandir dans les prochains mois.

Au début de l'année, vous y trouverez une calculatrice perfectionnée qui utilise vos données pour faire l'estimation de votre rente selon divers scénarios pour la retraite.

Vous avez atteint votre facteur 85 en septembre et vous voulez savoir quel serait le montant de votre rente si vous preniez votre retraite quelques mois plus tôt? Vous pourrez examiner cette option, et d'autres, quand cela vous conviendra.

La calculatrice sera prête dans quelques mois, mais le site vous offre déjà plusieurs fonctionnalités. Vous désirez voir votre *Relevé de droits* ou vos services, modifier votre adresse postale ou racheter des services? Faites-le à partir de votre ordinateur, quand cela vous convient. Ou fixez un rendez-vous pour discuter d'une question avec une ou un spécialiste des rentes.

Lancé l'an dernier comme projet pilote auprès de 100 enseignantes et enseignants en exercice et à la retraite, le service en ligne *i*Access compte aujourd'hui plus de 5 000 utilisatrices et utilisateurs qui enseignent ou qui sont à la retraite, et le nombre d'inscriptions augmente tous les jours.

« Ce que j'aime (de ce service), ce sont toutes ces choses auxquelles je n'avais même pas pensé… Toutes les possibilités techniques sont là », déclare Vidya Jaisaree, directrice adjointe en détachement à l'Université York.

Elle avait téléphoné au Conseil du régime de retraite pour une autre question. Quand la spécialiste des rentes lui a demandé si elle voulait s'inscrire pour ce nouveau service, elle a répondu : « Pourquoi pas. »

C'est pratique et facile à utiliser. Un peu comme pour les services bancaires en ligne, vous vous en servez quand vous avez le temps — le soir ou en fin de semaine.

« L'accès en ligne est un autre moyen que les enseignantes et enseignants utilisent pour se renseigner ou obtenir des services », déclare Rose-marie McClean, vice-présidente, Services à la clientèle. « Je crois que beaucoup de personnes qui utilisent les services bancaires en direct s'attendent à pouvoir se renseigner sur leur rente de la même manière. »

DEUX FAÇONS DE S'INSCRIRE DÈS MAINTENANT

1. Téléphonez-nous pour parler à une ou un spécialiste des rentes. La personne qui vous répondra sera ravie de vous inscrire en quelques minutes.
2. Visitez notre site Web : www.otpp.com et inscrivez-vous. Pour une sécurité complète, vous devez imprimer le formulaire d'inscription à *i*Access, le remplir, le signer et nous l'envoyer par télécopieur ou par la poste. Nous vous enverrons votre ID utilisateur et un mot de passe temporaire.

*i*Access est le nom de notre programme protégé par mot de passe conçu pour les services aux participants. Faites-en l'essai.

AVANTAGES

- Accès protégé par mot de passe à l'information sur votre rente
- Mise à jour ou modification d'adresse, de numéros de téléphone et d'autres renseignements sur vos coordonnées
- Affichage de votre *Relevé de droits*
- Rachat de services pour une période d'absence
- Renseignements sur votre rente après votre départ à la retraite
- Nos publications et d'autres avis importants envoyés par voie électronique
- Et bientôt : la calculatrice des prestations de retraite. ■

VIDYA JAISAREE fait partie du nombre croissant de personnes qui préfèrent les services en ligne

PHOTO : EDEN ROBBINS

Inforentes[MC]

19 cents, mais moins par courriel

Coût de production d'*Inforentes* : 19 cents l'exemplaire (traduction et impression des versions française et anglaise).

Inscrivez-vous pour recevoir la version électronique d'*Inforentes*. Celle-ci vous parvient une semaine plus tôt et le régime épargne environ 30 cents sur les frais d'envoi. Pour vous inscrire, visitez notre site Web, www.otpp.com, et cliquez sur l'hyperlien dans « Essentiels », à la page d'accueil. Vous pouvez annuler l'envoi par voie électronique à tout moment et recommencer à recevoir *Inforentes* par la poste. ■

Fermeture pendant le temps des fêtes

Cette année, le bureau des Services à la clientèle sera fermé le vendredi 27 décembre. ■

Le bulletin ***Inforentes*** est publié à l'intention des participantes et participants du Régime de retraite des enseignants de l'Ontario.

Vos commentaires et vos observations sur n'importe quel aspect d'*Inforentes* sont les bienvenus. Veuillez téléphoner à John Cappelletti à ce sujet en composant le 416 730-5351 ou le 1-877-812-7989; vous pouvez aussi lui envoyer un courriel à l'adresse : jcappelletti@otpp.com

Conseil du régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario
5650, rue Yonge
Toronto (Ontario) M2M 4H5

Services à la clientèle
Téléphone : 416 226-2700 ou 1-800-668-0105
Télécopieur : 416 730-7807 ou 1-800-949-8208
Courriel : <member_inquiry@otpp.com>.
Site Web : <www.otpp.com>.

Le présent bulletin ne confère aucun droit aux avantages du régime. Vos droits et ceux de vos survivants sont et seront régis par le texte du régime de retraite. Par conséquent, on ne doit pas se fier aux renseignements fournis dans ce bulletin pour régler les cas particuliers.

This newsletter is also available in English.

RÉGIME DE RETRAITE DES ENSEIGNANTS

ISSN: 1180-3355

RAPPEL

Une réduction ponctuelle peut ramener vos droits de cotisation à un REER à zéro

Vous êtes sans doute au courant. Une réduction ponctuelle sera appliquée à vos droits de cotisation à un REER à compter de janvier 2003. La raison est l'amélioration de vos prestations depuis janvier dernier

Cela veut dire quoi pour vous?

Si vous avez cotisé le maximum à votre REER annuellement, votre plafond de cotisation sera probablement négatif en 2003, et il vous faudra peut-être un an ou plus avant de pouvoir recommencer à cotiser.

Ce que vous devez faire

Faites l'estimation des droits de cotisation dont vous disposerez en 2003. Vous connaîtrez le montant exact après avoir produit votre déclaration de revenus de 2002 et reçu votre avis de cotisation de l'ADRC, normalement au printemps.

Si vous pensez ne pas avoir de droits de cotisation disponibles en 2003, ne commencez pas à cotiser. Attendez de recevoir votre avis de cotisation.

Conseils pour les rachats de services

Complétez votre rachat de services avant 2003. Si vous attendez jusqu'à la réduction ponctuelle, vous risquez de ne pas avoir les droits de cotisation nécessaires pour votre rachat. Si cela vous concerne, communiquez avec nos spécialistes des rentes.

Consultez le numéro de mai 2002 d'*Inforentes*[MC], dans notre site Web : www.otpp.com, afin de planifier vos cotisations à un REER pour l'an prochain. ■

Rappel des dates limites

Vous pouvez racheter des services sur une base actuarielle pour une absence si vous avez repris le travail avant le 1er septembre 1996. Vous devez nous en aviser avant le 31 décembre 2002 et acquitter le paiement dans les 90 jours suivant l'aperçu du coût. Si vous manquez ces dates limites, vous renoncez à la possibilité de racheter les services. ■

Service postal
Accord numéro
1466216